

DOSSIER 2 :

LES RÉFORMES SOCIO-FISCALES DE 2019 AUGMENTENT FORTEMENT LE REVENU DISPONIBLE DES MÉNAGES, SURTOUT POUR CEUX DE NIVEAU DE VIE INTERMÉDIAIRE ET CEUX EN EMPLOI

Jeu­di 3 décembre 2020 • FICHE PRESSE

France, portrait social

Ce dossier évalue les conséquences budgétaires et les effets sur le revenu disponible et le niveau de vie des ménages des principales réformes du système socio-fiscal mises en œuvre en 2019. Les réformes prises en compte concernent les prélèvements directs (cotisations et contributions sociales, impôt sur le revenu, taxe d'habitation), les principales prestations monétaires (prestations familiales, allocations logement, prime d'activité, minima sociaux) et certaines aides sociales dédiées à des dépenses spécifiques (chèque énergie). Une variante intégrant les taxes sur le tabac (prélèvements indirects) est aussi prise en compte. Les évaluations sont réalisées à l'aide du modèle de microsimulation Ines.

 Voir p. 167

Définitions

- **Le revenu disponible** d'un ménage est défini comme la somme des revenus bruts d'activité, de remplacement et du patrimoine de chacun de ses membres perçus au cours de l'année, diminuée des cotisations et contributions sociales, de l'impôt payé cette même année sur les revenus de l'année antérieure et de la taxe d'habitation sur la résidence principale, et augmentée des prestations sociales et minima sociaux. On utilise ici un revenu disponible dont est également déduit l'impôt sur la fortune immobilière (IFI), et auquel on ajoute le chèque énergie.

- **Le niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Il est identique pour toutes les personnes d'un même ménage. Les unités de consommation sont calculées comme suit : on attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Si par exemple le revenu d'un ménage de deux adultes et deux enfants de moins de 14 ans augmente de 200 euros, alors le niveau de vie de chacun des membres augmentera de $200 / (1 + 0,5 + 2 \times 0,3) = 95$ euros.

- **L'effet consolidé** correspond à l'effet qu'une mesure aurait eu une fois pleinement montée en charge, donc en prenant en compte son effet en année pleine, quelle que soit sa date effective de mise en œuvre. Sauf autre mention, les chiffres suivants correspondent à cette définition.

Par rapport à une situation où elles n'auraient pas été mises en œuvre, les nouvelles mesures sociales et fiscales intervenues en 2019 augmentent le niveau de vie des personnes résidant en France métropolitaine de **0,8 %** en 2019. L'effet consolidé des nouvelles mesures sur le niveau de vie est légèrement plus important, de **1,0 %**, soit une hausse du niveau de vie de 250 euros annuels par personne en moyenne.



La hausse du revenu disponible due aux réformes mises en œuvre en 2019 est de **11,5 milliards** d'euros, du même ordre de grandeur que pour 2018 mais beaucoup plus élevée que les années antérieures. Elle est principalement due à la **baisse des prélèvements directs**.



Les mesures mises en œuvre en 2019 ont un effet sur le **niveau de vie moyen**.

L'augmentation du niveau de vie est la plus forte en termes relatifs **pour les 30 % de personnes les plus modestes** (+1,8 % en moyenne).

L'évolution est plus faible au fur et à mesure que l'on s'élève dans l'échelle des niveaux de vie, et **devient nul pour les 10 % de personnes les plus aisées**.

LES MÉNAGES DE NIVEAUX DE VIE INTERMÉDIAIRE BÉNÉFICIENT DES GAINS LES PLUS IMPORTANTS

soit **+300 à +340** euros par an



Les mesures mises en œuvre en 2019 contribuent à **réduire les inégalités**

L'**indice de Gini** diminue de **1,1 %**. Le **taux de pauvreté** est également inférieur de **0,2 point** à ce qu'il serait sans les réformes.



Les ménages **dont la personne de référence est en emploi** sont les principaux bénéficiaires des nouvelles mesures intervenues en 2019. Ils bénéficient en particulier des exonérations d'impôt et de cotisations sociales portant sur les revenus d'heures supplémentaires, ainsi que de la revalorisation de la prime d'activité.

- Exonérations des heures supplémentaires
- Revalorisation de la prime d'activité



Personnes en emploi

+ 280
euros par an



Dans les ménages **dont la personne de référence est retraitée**, les personnes bénéficient également des réformes de 2019, notamment en raison de la baisse de CSG rétablie à son taux antérieur à 2018 pour les retraités de niveau de vie intermédiaire.



Retraités

+ 220
euros par an



Les mesures concernant les **prélèvements directs** sont particulièrement favorables aux personnes situées **entre le 3^e et le 9^e déciles de niveau de vie** qui bénéficient fortement de la baisse de la taxe d'habitation et des exonérations d'impôt et de cotisations salariales sur les revenus d'heures supplémentaires. Au total, les mesures portant sur les prélèvements directs participent pour **un tiers** à la baisse des inégalités induites par les réformes de 2019 évaluées.



Les réformes **des prestations** intervenues en 2019 sont ciblées **sur les 40 % de personnes les moins aisées**, et bénéficient surtout aux personnes situées entre le 1^{er} et le 3^e déciles de niveau de vie. C'est la hausse de la prime d'activité qui a le plus d'effet sur le niveau de vie des ménages et la réduction des inégalités.

Mesures concernant les prélèvements directs : elles augmentent de 8,0 milliards d'euros le revenu disponible total des ménages

- La poursuite du **dégrèvement de la taxe d'habitation** profite aux ménages de niveau de vie intermédiaire. L'effet moyen sur le niveau de vie est de 80 euros annuels. Cette mesure concerne peu les **20 %** les plus modestes et les **20 %** les plus aisés. Le gain annuel de niveau de vie est de + 70 euros entre le 2^e et le 3^e décile et va jusqu'à + 150 euros entre le 6^e et le 7^e décile. L'effet sur le niveau de vie est en moyenne plus élevé dans les ménages dont la personne de référence est retraitée (+ 100 euros par personne).
- La **mesure d'exonération fiscale et sociale des heures supplémentaires** augmente surtout le revenu de la moitié la plus aisée de la population. Elle contribue de ce fait à accroître les inégalités. Elle augmente de 110 euros en moyenne le niveau de vie des individus, et de 160 euros pour ceux appartenant à un ménage dont la personne de référence travaille.
- La **baisse de CSG** bénéficie aux retraités de niveau de vie intermédiaire. Cette mesure conduit à augmenter le niveau de vie des ménages dont la personne de référence est retraitée de 90 euros annuels en moyenne.
- La **hausse des cotisations retraite** liée à la fusion des régimes Agirc et Arrco réduit le niveau de vie moyen de 30 euros sur l'année. L'impact à la baisse est particulièrement important pour les **10 %** de personnes les plus aisées (- 170 euros en moyenne par an) et contribue ainsi à la réduction des inégalités.

Mesures concernant les prestations sociales : elles augmentent de 3,5 milliards d'euros le revenu disponible total des ménages

- La **revalorisation exceptionnelle de la prime d'activité** a un fort impact à la baisse sur le taux de pauvreté (- 0,7 point). Les gains de niveau de vie liés à cette réforme s'élèvent en moyenne à 90 euros annuels. Ils sont concentrés sur les personnes dont le niveau de vie est inférieur au 4^e décile (+ 130 euros par an en moyenne sous le 1^{er} décile, + 220 euros entre le 1^{er} et le 2^e déciles, + 200 euros entre le 2^e et le 3^e déciles et + 140 euros entre le 3^e et le 4^e déciles).
- Les **revalorisations exceptionnelles du minimum vieillesse et de l'allocation aux adultes handicapés** bénéficient aux **30 %** de personnes les plus modestes. Elles contribuent à hauteur de **11 %** à la baisse des inégalités et induisent une baisse de 0,2 point du taux de pauvreté.
- Les **gels et sous-indexations des prestations sociales** pénalisent les **40 %** de personnes les plus modestes, avec une perte de niveau de vie de 30 à 70 euros annuels. La moitié la plus aisée de la population est très peu concernée. Ces mesures contribuent nettement à augmenter les inégalités et accroissent de 0,2 point le taux de pauvreté.

La hausse de la fiscalité sur le tabac pénalise l'ensemble de la population de 50 euros en moyenne, mais affecte davantage les personnes les plus modestes relativement à leur niveau de vie. Si on tient compte de la baisse des quantités consommées suite à la réforme, les pertes de niveau de vie seraient plus de deux fois plus faibles pour l'ensemble des ménages.